DIERICKX LEYS
PRIVATE BANK

Classe	Unités	ISIN	Date	VIN
C	Capitalisation[1]	BE6306087204	30/06/2025	1 337,94 €
C	Distribution[2]	BE6306088210	30/06/2025	1 258,03 €

Il s'agit d'une communication publicitaire

DIERICKX LEYS FUND II DBI

Un compartiment de la sicav belge Dierickx Leys Fund II (OPC)
Société de gestion : Société belge Cadelam S.A

Rapport trimestriel sur base des données du 30 juin 2025

Description du compartiment

Morningstar rating™ [3] : n.a. Morningstar note de durabilité ™[4]

Le compartiment vise à proposer le meilleur résultat global possible en euros. Le compartiment investit principalement en actions, sans répartition géographique fixe. Il permet de s'assurer que les actionnaires assujettis à l'impôt sur les sociétés reçoivent des dividendes déductibles dans le chef des revenus définitivement taxés. Le compartiment est géré activement. Le compartiment n'est pas géré par rapport à un benchmark.

Investir dans des actions via une société de manière fiscalement avantageuse ?

C'est tout un défi pour les sociétés. En effet, maintenant que le gouvernement a considérablement renforcé les règles il y a quelques années, les plus-values sur les transactions d'actions d'une société ne sont plus exonérées dans la plupart des cas. Les investissements doivent répondre à de nouvelles conditions strictes pour que votre société puisse encore bénéficier de la déduction des revenus définitivement taxés (déduction des RDT). Le compartiment DBI (RDT) de la sicav belge Dierickx Leys Fund II, dont Cadelam est la société de gestion, y réagit en proposant une opportunité intéressante qui permet à votre entreprise de continuer à profiter d'une exonération sur les plus-values et les dividendes. Le compartiment DBI investit en actions. Il estime ce qui entre en ligne de compte, ou non, directement en fonction des nouveaux critères imposés par le fisc. Il doit s'agir « d'entreprises imposées normalement ». Les entreprises dont le siège social est établi dans un paradis fiscal sont donc d'ores et déjà exclues. Le gestionnaire du Dierickx Leys Fund II DBI s'efforce d'obtenir une exonération fiscale maximale des plus-values et des dividendes générés par le compartiment. Le gestionnaire proposera ci-dessous des informations chaque mois sur la politique d'investissement.

Rendement au 30 juin 2025

Source: Dierickx Leys Private Bank, ces rendements historiques n'offrent aucune garantie pour les rendements futurs

Performance historique par année calendrier

2024	12,93%
2023	17,27%
2022	-18,31%
2021	21,73%
2020	1,84%
2019	27,23%
2018	
2017	
2016	
2015	

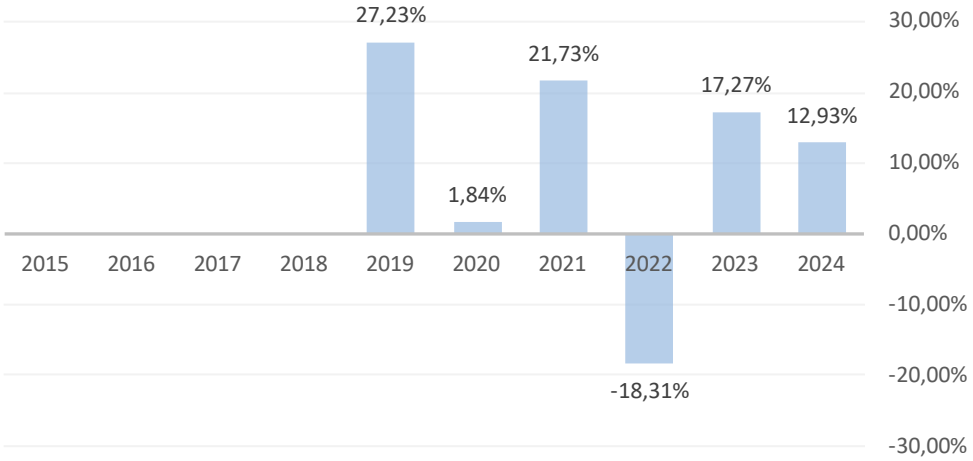

Performances historiques jusqu'au 30 juin 2025

Depuis le 01/01/2024	-8,05%
3 ans	6,42%
5 ans	6,83%
10 ans	-
Depuis la création	4,29%

Les rendements historiques sur plus d'un an sont présentés sous forme de rendements actuariels et les rendements historiques sur moins d'un an sont présentés sous forme de rendements cumulés. Ces rendements historiques n'offrent aucune garantie pour des rendements futurs. Ils ne tiennent pas compte des frais et taxes à l'achat ou à la vente.

Source: Dierickx Leys Private Bank

Les ratios

Volatilité sur 3 ans 14,24%

Définition: la mobilité du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque que court l'investisseur est important.

Ratio de Sharpe 0,31

Définition: ce chiffre permet de comparer les résultats des fonds ou de compartiments de fonds. Plus le ratio est élevé, plus il est intéressant, à un certain risque pris, d'obtenir un rendement supplémentaire. Le ratio de Sharpe indique le rendement par rapport au rendement sans risque par unité de risque couru. Le rendement sans risque est le rendement qu'un investisseur pourrait attendre sur un investissement sans risque.

DIERICKX LEYS
PRIVATE BANK

Evolution de la VIN de l'unité capitalisation 2020-2025

Source: Dierickx Leys Private Bank, ces rendements historiques n'offrent aucune garantie pour les rendements futurs

Indicateur de risque: consultez également le « Informations essentielles pour les investisseurs »

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part du principe que vous conservez le produit pendant 5 ans.
Le risque réel peut varier considérablement si vous vendez de manière anticipée et vous pouvez récupérer moins.
L'indicateur de risque sommaire permet de connaître le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Cet indicateur signale la probabilité que les investisseurs perdent de l'argent sur le produit en raison de l'évolution des marchés ou parce qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement.

Nous avons classé ce produit dans la classe 4 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque moyen. Cela signifie que les pertes potentielles sur les performances futures sont estimées à un niveau moyen et qu'il est possible que nous ne soyons pas en mesure de vous payer en raison d'un mauvais marché.

- Risque de change: Le compartiment est libellé en euros et peut investir une grande partie de son portefeuille en titres dans une autre devise que l'euro. Le risque de change est donc élevé.

Comme ce produit n'est pas protégé contre les performances futures du marché, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne pouvons pas vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre mise.

DIERICKX LEYS
PRIVATE BANK

Autres données clés

Création	27 juillet 2018
Échéance	aucune
Catégorie	actions
Frais d'entrée	maximum 1,5%
Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	1,8 %
Coûts de transaction	0.0%
Souscription minimale	1 par unité

Frais de sortie	0%
Anti-dilution Levy[4]	Oui
Souscription/remboursement	tout jour ouvrable belge jusqu'à 16h
Publication des valeurs d'inventaire	De Tijd/l'Echo et dierickxleys.be

Taxes imposées et applicables à un investisseur moyen non professionnel, personne physique, résidant en Belgique

	Précompte mobilier	Taxe sur les opérations de bourse
Parts de distribution	30 % sur les dividendes distribués	Aucune
Parts de capitalisation	Aucun, car moins de 10% des actifs sont porteurs d'intérêt	1,32% à la sortie (maximum 4 000 euros par transaction)

Répartition des devises du portefeuille global

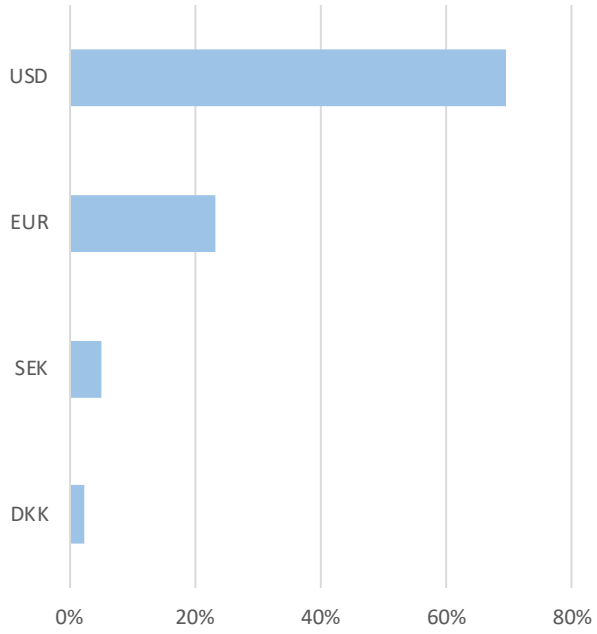

Répartition sectorielle du portefeuille d'actions

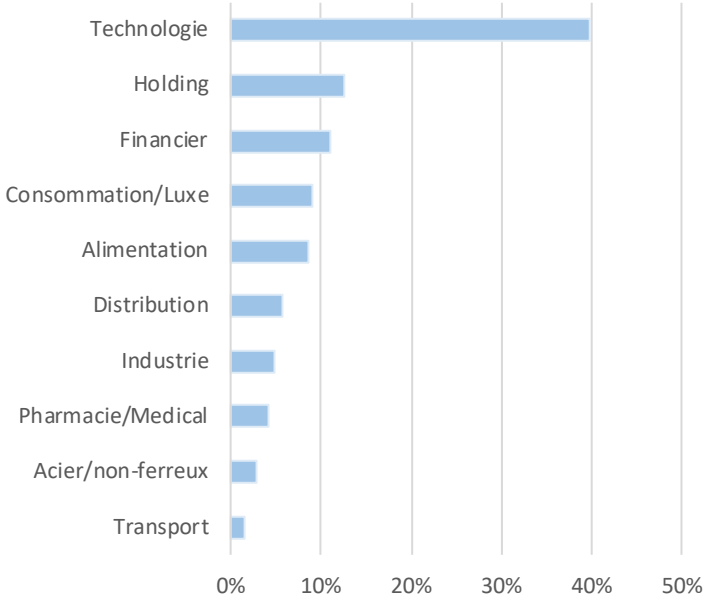

DIERICKX LEYS
PRIVATE BANK

Commentaires du gestionnaire pour le deuxième trimestre de 2025

Général

Le trimestre a commencé dans le plus grand chaos avec l'annonce par le président américain Trump de tarifs douaniers réciproques. Les cours des actions et des obligations ont chuté rapidement. Lorsque le président a suspendu la plupart des hausses de tarifs pendant trois mois, le calme est revenu sur les marchés financiers. Du côté des marchés obligataires, la tendance à la normalisation, observée depuis un moment déjà, s'est nettement poursuivie. Pour les échéances plus courtes, il y a eu peu de changement, mais les échéances de plus de 10 ans ont subi une légère pression à la hausse. En conséquence, les courbes de rendement, c'est-à-dire les graphiques reliant les rendements en fonction des échéances, sont redevenues « normales ». Cela signifie que le taux d'intérêt augmente avec l'échéance.

L'économie américaine a connu une légère contraction de 0,5% au cours du premier trimestre. C'est le résultat d'importations massives dans le but de devancer les droits d'importation. Pourtant, l'économie américaine a continué d'afficher de bonnes performances sous-jacentes. L'emploi et la consommation des particuliers se sont bien maintenus. Cette vigueur relative de l'économie a empêché la Réserve fédérale de réduire les taux d'intérêt. En effet, la répercussion des droits de douane sur les importations entraîne une hausse de l'inflation. Comme l'inflation, bien qu'évoluant dans la bonne direction, reste supérieure à l'objectif de 2%, la Banque centrale a choisi de maintenir les taux d'intérêt inchangés à 4,5%, au grand dam du Président Trump, qui plaide ouvertement pour un départ anticipé du président Powell.

La Banque centrale européenne (BCE) a de nouveau abaissé son taux directeur de 25 points de base au début du mois de juin, pour atteindre un niveau de 2%. Mme Lagarde a affirmé à plusieurs reprises que, compte tenu de la politique monétaire actuelle, la Banque centrale est bien positionnée dans le contexte économique incertain actuel et qu'elle a donc presque atteint la fin du cycle de réduction des taux d'intérêt. Dans le même temps, l'inflation européenne est tombée légèrement en dessous du niveau visé de 2%, tandis que l'inflation de base a chuté plus fortement que prévu à 2,3%.

Transactions pour le deuxième trimestre de 2025

↑ Achats	↓ Ventes
NIHIL	CHECKPOINT SOFTWARE
	ACKERMANS & VAN HAAREN

Explication des transactions pour le deuxième trimestre de 2025

Ajouts au portefeuille:

Nihil

Sorties du portefeuille:

Check Point Software

Check Point Software Technologies est un fournisseur mondial de services intégrés de cybersécurité pour les entreprises et les pouvoirs publics. Il s'agit notamment de la protection des réseaux, des données et la sécurité mobile et des services afférents. L'entreprise est entrée sur la bourse technologique Nasdaq en février 1996. L'entreprise compte plus de 100 000 clients dans le monde entier. Les produits et services sont divisés en trois catégories gérées par la même plateforme appelée Infinity Vision:

- Quantum: sécurité pour les réseaux d'entreprise et les centres de données. Le cabinet d'études indépendant Gartner décerne à Check Point le statut de leader dans ce domaine depuis 21 ans.
- Harmony: sécurité pour l'octroi d'accès aux utilisateurs au bureau, en déplacement et à domicile. Cette division est devenue très pertinente dans le cadre de la pandémie.
- CloudGuard: sécurisation des applications de cloud public (par ex. DropBox, Office365...) et des applications de cloud privées fonctionnant sur des serveurs publics tels qu'Amazon Web Services, Microsoft Azure ou Google Cloud Platform.

Check Point propose également une solution globale appelée Infinity Total Protection qui regroupe les trois segments susmentionnés en un seul abonnement.

Ackermans & Van Haaren

Ackermans & van Haaren (AvH) est une holding diversifiée indépendante qui se concentre sur un nombre limité d'entreprises de base présentant un potentiel de croissance internationale. Elle est dirigée par une équipe de gestion expérimentée et pluridisciplinaire. AvH se présente comme un actionnaire actif qui participe à la sélection de la gestion des participations et à l'élaboration de la stratégie à long terme. La discipline opérationnelle et financière ainsi que l'orientation stratégique des participations sont étroitement surveillées par AvH. "

DIERICKX LEYS
PRIVATE BANK

Le compartiment a atteint un rendement non annualisé de - 2,94% sur le deuxième trimestre

10 plus grandes positions d'actions	%
MICROSOFT	5,69%
BOOKING HOLDINGS	5,01%
BERKSHIRE HATHAWAY CL B	4,90%
AMAZON COM	4,29%
MOODY'S CORP	4,00%
ALPHABET INC class C	3,90%
ASSA ABLOY AB -B-	3,46%
EXOR NV	3,24%
ASML HOLDING	3,15%
NEWMONT CORPORATION	2,90%
% du totale du portefeuille d'actions	**40,54%**

Liquidités: 2,76% du portefeuille
Actions: 97,24% du portefeuille

Informations sur des aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Politique de durabilité

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne vise pas la réalisation d'un objectif environnemental ou social. Outre les paramètres financiers tels que le chiffre d'affaires, le bénéfice, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, des paramètres non financiers sont également pris en compte. Un score ESG est utilisé pour ces paramètres non financiers. Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

• Les entreprises ayant les meilleures notations en termes de risques ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.

• Les entreprises ayant les moins bonnes notations en termes de risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.

• Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas.

Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.

Outre l'exclusion, le score ESG fait partie intégrante de la procédure de décision d'investissement. Le score ESG intègre des thèmes et des risques environnementaux et/ou sociaux comme le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection et la sécurité des données, et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'un risque est prise en compte. Vous trouverez plus d'informations sur la politique de durabilité ESG sur le site https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg

La décision d'investir dans le compartiment doit tenir compte des caractéristiques ou des objectifs de ce compartiment.

[1] Les parts de capitalisation n'allouent aucun dividende. Le résultat annuel est capitalisé (ou réinvesti).

[2] Les parts de distribution allouent chaque année un dividende, pour autant toutefois que les résultats du compartiment le permettent.

[3] Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses de placement. La notation Morningstar est une évaluation quantitative du rendement historique d'un fonds d'investissement en tenant compte du risque et des coûts réglés. Il ne prend pas en compte les éléments qualitatifs et est calculé sur base d'une formule (mathématique). Les fonds d'investissement sont classés par catégorie et sont comparés à des fonds d'investissement similaires. En fonction de leur score ils reçoivent une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, les 10% des scores les plus élevés obtiennent 5 étoiles, les 22,5% suivants 4 étoiles, les 35% moyens 3 étoiles, les 22,5% suivants 2 étoiles et les 10% moins performants une étoile. Le score est calculé mensuellement en fonction du rendement historique sur trois ans et ne tient pas compte de l'avenir.

[4] Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissement. La notation Morningstar Sustainability Rating permet aux investisseurs d'évaluer les investissements en matière de durabilité sur la base des trois facteurs suivants : Environmental (environnement), Social (politique sociale) et Governance (bonne gouvernance d'entreprise). Le score exprimé en globes sur une échelle de 1 à 5 donne directement aux investisseurs un aperçu du degré de durabilité d'un portefeuille de fonds. Les fonds d'investissement sont classés par catégorie, comparés à des fonds d'investissement similaires sur la base de leur score de durabilité et obtiennent un à cinq globes. Dans chaque catégorie, les 10% les mieux notés obtiennent 5 globes, les 22,5% suivants obtiennent 4 globes, les 35% du milieu obtiennent 3 globes, les 22,5% suivants obtiennent 2 globes et les 10% les moins bien notés obtiennent un globe. L'attribution de cette échelle de notation au compartiment ne signifie pas que le compartiment répond à vos propres objectifs de durabilité.

[5] L'« anti-dilution levy » est un mécanisme permettant aux différents compartiments de la sicav de compenser les coûts de transaction résultant de souscriptions et de rachats importants par des investisseurs entrants et sortants. Grâce à ce mécanisme, les investisseurs existants ne doivent plus prendre en charge indirectement les coûts de transaction, car ces coûts peuvent être répercutés directement aux investisseurs entrants et sortants. Le mécanisme n'est appliqué que lorsqu'un seuil déterminé est atteint. Le conseil d'administration de la sicav fixe un seuil comme événement déclencheur pour les souscriptions ou rachats nets. Ce seuil est déterminé par compartiment et exprimé en pourcentage du total des actifs nets du compartiment en question. Dès que le seuil est dépassé, le « Liquidity Pricing Comité » de la sicav doit prendre la décision explicite d'imputer les frais nets de transaction aux investisseurs entrants et sortants. La décision porte à la fois sur le montant du coût supplémentaire et sur l'application ou non du mécanisme lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le coût supplémentaire est calculé sur la base des commissions de courtage externes, des impôts, taxes et droits, ainsi que sur la base de l'écart supplémentaire entre les cours acheteur et vendeur des transactions effectuées par le compartiment suite à la souscription et au rachat d'actions. Le coût supplémentaire est réparti proportionnellement sur le nombre total d'actions souscrites et rachetées. Le conseil d'administration de la sicav a décidé d'appliquer l'anti-dilution levy pour ce compartiment.

Il se peut que certains OPC inclus dans ce portefeuille ne fassent pas l'objet d'une offre publique en Belgique. Consultez votre conseiller financier à ce sujet.

Ce document contient seulement des informations publicitaires, fondées sur les caractéristiques du produit. Avant de souscrire, le client doit prendre connaissance des informations essentielles pour les investisseurs, du prospectus et du dernier rapport périodique. Ils sont mis gratuitement à disposition en néerlandais sur https://www.dierickxleys.be/fr/fonds-dierickx-leys et dans les agences de Dierickx Leys Private Bank.

Le résumé des droits de l'investisseur est disponible à l'adresse suivante: https://www.dierickxleys.be/fr/les-droits-de-l-investisseur.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues en appelant le numéro +32 3 241 09 99. En cas de plaintes, vous pouvez vous adresser à legal@dierickxleys.be. Vous pouvez également vous adresser au service ombudsman du secteur financier à ombudsman@ombudsfin.be. Les présentes informations sont soumises au droit belge et seuls les tribunaux belges sont compétents..